Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_08-DE

Séance du 22/09/2026

Délibération N°220926/08

Nombre de conseillers en exercice :	**41**
Présents : …	39
Excusés :	0
Pouvoirs : …	2
Votants : …	**41**
- dont « pour »: …	41
- dont « contre »: …	0
- dont abstention :	0

Le 22 septembre 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 16 septembre 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BAHUS SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, MARTI Jérémy, BOURRETERE Agathe, MAUMUS Emmanuel, GACHIE Florence, FRANCKE Johann, SAINT GERMAIN Paulette, VALETTE Julien, DUPRIEU Carole, ANGEL Jean Baptiste, DUFAU Patricia, PRIAN Sébastien, LENCAUCHEZ Nathalie, FRANCHETTO Tony, MECHIN Isabelle, SORRAING Damien, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, CASTAING Marie Laurence, DESTOUET Aurélien, DOS SANTOS Sabine, BIARNES Franck, LALANNE Jean Michel, TOCQUE Nathalie, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, BAQUIE Pascal, DUFAU Philippe, DUFAU Christophe, MINVIELLE Serge, SAINT GERMAIN Dominique,
SARRADE Patrice, DUFAU Jean Jacques, DAUGREILH Marie Line, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, BAUDOT Olivier.

Excusés : Néant

Pouvoirs : LAFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle,
SAINT GENEZ Daniel à VACHER Béatrice,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260922-D220926_08-DE

Objet : Adhésion à l'association Réseau 535 - Action culturelle

Vu les statuts de la CDC d'Aire sur l'Adour définissant notamment sa compétence en matière d'action en faveur de la culture,

Considérant que l'association « Le Réseau 535 » a pour objet de favoriser les échanges, la coopération, le développement des pratiques professionnelles et la mise en réseau des acteurs du secteur culturel,
Considérant que l'adhésion à cette association s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du pôle culturel et présente un intérêt pour la collectivité en permettant :

- de participer à un réseau professionnel national ;
- d'accéder à des ressources, formations et rencontres professionnelles ;
- de développer des partenariats et des projets culturels,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026 de l'action culturelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide d'adhérer à l'association « Réseau 535 » pour l'année 2026

Article 2: De verser la cotisation annuelle qui s'élève à 230 € (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Charge M. le Président de l'exécution de la présente décision, qui sera adressée au représentant de l'État et à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Sever.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHES